

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.304
12 février 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie le 11 février 1974.

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 32 /point 2345-3054 (coordonnées approximatives)/, patrouille 41 /point 2367-3025 (coordonnées approximatives)/ et patrouille 38 /point 2398-3040 (coordonnées approximatives)/ : Entre 7 h 20 1/ et 7 h 30, entre 7 h 55 et 10 h 42 et entre 18 h 10 et 18 h 40 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 7 h 40 et 10 h 4 tir de mortier par les forces israéliennes et entre 8 h 12 et 10 h 4 tir de mortier par les forces syriennes (échange de feux). Entre 8 h 43 et 9 h 45 tir de char par les forces israéliennes.

b) Patrouille 31 /point 2449-2982 (coordonnées approximatives)/ et patrouille 42 /point 2431-2961 (coordonnées approximatives)/ : Entre 7 h 22 et 7 h 28 et entre 9 h 18 et 10 h 42 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 heures et 8 h 30 et entre 9 h 13 et 10 h 8 tir de mortier par les forces israéliennes. Entre 8 h 19 et 9 heures tir d'artillerie par les forces israéliennes et les forces syriennes (échange de feux). Entre 8 h 43 et 10 h 42 tir de mortier par les forces syriennes.

c) Patrouille 34 /point 2534-2937 (coordonnées approximatives)/, patrouille 44 /point 2519-2911 (coordonnées approximatives)/ et patrouille 35 /point 2532-2852 (coordonnées approximatives)/ : Entre 8 h 5 et 8 h 11 tir de mortier par les forces syriennes. Entre 8 h 13 et 8 h 35 et entre 9 h 34 et 10 h 25 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 8 h 24 et 9 heures tir de char par les forces syriennes. Entre 8 h 24 et 9 heures tir de char par les forces syriennes. Entre 8 h 24 et 9 heures et entre 9 h 55 et 10 h 10 tir d'artillerie par les forces israéliennes.

d) Patrouille 33 /point 2444-2814 (coordonnées approximatives)/, patrouille 43 /point 2398-2816 (coordonnées approximatives)/, patrouille 37 /point 2320-2790 (coordonnées approximatives)/, PO Five /point 2290-2787 (coordonnées approximatives)/ et PO Two /point 2306-2736 (coordonnées approximatives)/ : Entre 8 h 40 et 10 h 28 tir d'artillerie par les forces israéliennes et par les forces syriennes (échange de feux). Entre 10 h 29 et 10 h 43 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 12 h 53 et 13 h 30 tir d'arme automatique et tir d'armes individuelles par les forces israéliennes.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

e) PO Three [point 2308-2678 (coordonnées approximatives)], PO Uniform [point 2366-2621 (coordonnées approximatives)] et PO Four [point 2327-2596 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 58 et 9 h 13 tir de char par les forces israéliennes et par les forces syriennes (échange de feux). Entre 9 heures et 10 h 35 tir d'artillerie et tir de mortier par les forces syriennes et tir d'artillerie par les forces israéliennes (échange de feux).

f) PO Romeo [point 2294-2459 (coordonnées approximatives)] et PO Seven [point 2203-2408 (coordonnées approximatives)] : Entre 8 h 58 et 9 h 10 tir d'artillerie par les forces syriennes.

2. Proposition de cessez-le-feu :

A 9 h 10, un cessez-le-feu a été proposé pour 10 heures. Il a été accepté par le représentant d'Israël à 9 h 24. Le délégué principal de la République arabe syrienne n'a pas fait connaître qu'il l'acceptait. Les tirs ont toutefois cessé à 10 h 43.

3. Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles le 11 février :

a) A 7 h 30, 8 h 10, 8 h 30, 10 h 6 et 10 h 35 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Mazraat Beit Jinn [point 2358-3015 (coordonnées approximatives)].

b) A 7 h 30 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Harfa [point 2352-2967 (coordonnées approximatives)].

c) A 7 h 30 et 8 h 25 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Tell Ech Chams [point 2430-2950 (coordonnées approximatives)].

d) A 8 h 10 et 9 h 52 les forces syriennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie dans la région de Tloul El Fatma [point 2456-2908 (coordonnées approximatives)].

e) A 9 h 15, 9 h 35, 9 h 50 et 10 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir d'artillerie dans la région de Kouneitra.

f) A 9 h 40 les forces syriennes auraient déclenché un tir nourri d'artillerie et lancé des roquettes Katioucha sur le kibboutz Ramat-Magshimin (situé à trois kilomètres au sud-ouest de l'ancien PO Sierra). Une jeune femme du kibboutz aurait été tuée.

La plainte a) (voir par. 1 a) ci-dessus), les plaintes b) et c) (voir par. 1 b) ci-dessus), la plainte d) (voir par. 1 c) ci-dessus) et la plainte e) (voir par. 1 d) ci-dessus), ont été confirmées par les observateurs de l'ONU. La plainte f) n'a pas été confirmée par les observateurs de l'ONU.